Ministry of Health and Long-Term Care 2004-2005 Accessibility Plan

Table of Contents

Introduction

Message from the Minister

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments

Commitments and Strategies for 2004-2005

For more information

TOP

Introduction

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

This document is the second annual accessibility plan developed by the Ministry of Health and Long-Term Care. It highlights achievements of the 2003-2004 plan and outlines commitments for 2004-2005 so that no new barriers are created and existing ones are removed over time.

Ministries across government are increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into daily business practices in a number of areas, including staff training, public information, facilities, and program and service delivery processes.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

TOP

Message from the Minister

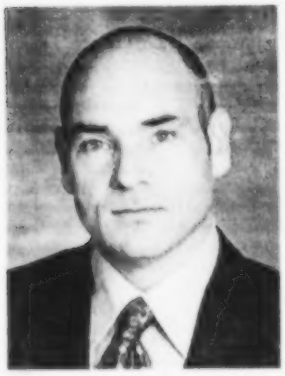

As Ontario's Minister of Health and Long-Term Care, I am committed to ensuring that all Ontarians have the opportunity to participate fully and to realize their potential in every aspect of their own lives.

Many people with disabilities experience barriers to participating in the mainstream of Ontario society. These barriers exist in virtually every sector, including health care. The Ministry of Health and Long-Term Care has made great strides forward in making access to government jobs, information and buildings easier and faster for those with disabilities. I look forward to working with my legislative colleagues and ministry staff to make Ontario even more accessible and inclusive.

This fall, the government will introduce measures to make the Ontarians with Disabilities Act, 2001, (ODA) strong and effective. The government is also committed to working with Ontarians with disabilities on measures that will allow them to be full partners in building a stronger province.

It is important that the Ontario Public Service leads by example in building on our successes and achievements and becoming an accessible and inclusive employer and service provider. As a government, we have learned from people with disabilities. We have learned to better integrate accessibility planning into our thinking and our daily work.

The achievements highlighted in this year's plan, as well as the commitments to make further improvements in the coming year, demonstrate this ministry's determination to make Ontario's communities strong, vital and accessible to people of all abilities.

George Smitherman
Minister of Health and Long-Term Care

TOP

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments

The purpose of the Ministry of Health and Long-Term Care's (MOHLTC) annual accessibility plan is to describe the measures that the ministry took last year to identify, remove and prevent barriers experienced by people with disabilities. The ministry has made significant achievements consistent with the requirements of the Ontario Disabilities Act, 2001 (ODA). They are as follows :

Commitment :
The accessibility working group will meet regularly to review the accessibility plan, identify future training needs for all staff and discuss achievements and progress in ODA compliance.

Status : In progress
All MOHLTC divisions continue to participate in the ministry's accessibility working group, providing input into identifying future training needs for all staff and promoting achievement and progress on ODA compliance.

Action and Time Frame :
Regular meetings will be set up for the coming year to track and discuss ODA requirements and to update the ministry's accessibility plan.

Rationale :
Meetings will occur on a regular basis and the working group will consult regularly with the accessibility directorate of Ontario on the annual accessibility planning process.

Commitment :
The ministry will continue to provide all current and future new managers and supervisors with online accessibility awareness training.

Status : Ongoing
Online training is available. Managers have been informed of the training requirement. By the end of fiscal year 2003-2004, more than half of the ministry's managers had completed the training.

Action and Time Frame :
Full compliance with the training requirement will be achieved by the end of fiscal 2004-2005.

Rationale :
As new managers are hired, online training will continue to be available.

Commitment :
The ministry will update and renew its accessibility plan every year in partnership with the accessibility directorate.

Status : Completed and ongoing
The 2003-2004 plan was made available to the public and is on the ministry's website.

Action and Time Frame :
The plan will be prepared and made available to the public annually.

Rationale :
The working group is required to meet the annual accessibility planning requirements of the ODA.

Commitment :
The ministry, in partnership with local joint health and safety committees (JHSCs), will deal with any issues relating to compliance and any requests for accommodation to meet accessibility needs in ministry facilities, in a timely and cost-effective manner.

Status : Ongoing
The ministry has established a strategic accommodation planning group to address employee accommodation issues in existing buildings and new premises and requests for accommodations for people with disabilities that may have an impact on the ministry. This group is made up of MOHLTC program staff. The ministry will continue to review existing employment practices and processes to identify areas that may need improvement to ensure accessibility for people with disabilities. New employees may identify specific accommodation needs to their new employers at the point of accepting a job offer.

Action and Time Frame :
Working in partnership with human resources branch, employment accommodation is provided as and when the need arises. Specific adjustments have included height-adjustable tables and testing of new workplace software for compatibility with assistive devices used to operate computers.

Rationale :
The strategic accommodation planning group will address employee accommodation issues and requests for accommodations for people with disabilities as they arise. The ministry accommodates the accessibility needs of its employees in accordance with the Human Rights Code to the extent that these needs relate to their employment.

Commitment :
The provincial psychiatric hospitals (PPHs) will monitor current research and hospital standards in a systematic and ongoing way to identify, prevent, assess and remove barriers.

Status : Completed and ongoing
The PPHs have developed and implemented a process for buying furnishings and equipment that enhances patient health and helps eliminate and/or minimize barriers.

Action and Time Frame : Ongoing
The psychiatric hospitals will continue to review and monitor the process as required.

Rationale :
The ministry requires that all furnishings and equipment purchases enhance patient health and eliminate and/or minimize barriers.

Commitment :
Program areas will submit recommendations yearly to identify appropriate amendments to legislation that seeks to identify barriers to people with disabilities.

Status : Ongoing
There were no amendments recommended for 2003-2004.

Action and Time Frame :
Recommendations will be provided yearly.

Rationale :
As amendments to the legislation occur, the program areas of the ministry will submit recommendations.

Commitment :
Legal counsel and ministry staff will review legislative and regulatory issues on a case-by-case basis with respect to accessibility issues.

Status : Ongoing
There were no recommendations on legislative and regulatory issues for 2003-2004.

Action and Time Frame :
As per the commitment, recommendations will be made on a case-by-case basis.

Rationale :
As case-by-case legislative and regulatory issues occur, the ministry's legal council will review and make recommendations.

Commitment :
Employment advertisements will be reviewed to identify any systemic barriers for people with disabilities. The results of this review will be used in future accessibility planning to address and remove any identified barriers.

Status : In progress

Action and Time Frame :
The ministry will continue its review of systemic barriers associated with job advertisements as part of the next steps in implementing its staffing strategy.

Rationale :
MOHLTC, through the human resources branch, will continue to monitor for systemic barriers such as qualifications that are not necessary for the performance of the job and which may create barriers to employment for people with disabilities.

Commitment :
The ministry will review how it delivers its own employment accommodation services. The results of this review will be used to improve delivery.

Status : Ongoing
Review of employment accommodation services is under way.

Action and Time Frame :
The plan is to complete the review during fiscal year 2004-2005.

Rationale :
As the information becomes available, the review will include spot audits of accommodation practices throughout the ministry and research to identify best practices in other ministries.

Commitment :
Further consideration of the ODA's impact on recruitment will occur in conjunction with redesign of human resources branch staffing functions. The ministry will remove any identified barriers that may affect applicants and employees with disabilities.

Status : In progress
Some research and analysis has been done. Further consideration of the ODA's impact on recruitment will occur in conjunction with redesign of staffing functions.

Action and Time Frame :
Work is under way and will be completed by the end of fiscal 2004-2005.

Rationale :
Consideration was given to the ODA as part of the review of the staffing processes in 2003-2004. Further consideration will be necessary with the introduction of new accountabilities and standards in 2004-2005.

Commitment :
The ministry committed to updating its corporate French website by early 2004 to make it compliant with appropriate standards.

Status : In progress
The ministry's corporate English website and English and French HealthyOntario.com websites are already in compliance. Updating of the corporate French site is ongoing with approximately two-thirds of the work already completed.

Action and Time Frame :
The French site will be compliant by the end of 2004.

Rationale :
New government priorities required realignment of content on both the English and French corporate websites. Extensive work was required to transfer information from the MOHLTC website to the new Ministry of Children and Youth Services site and to provide website development services for the ministry's new Emergency Management Unit.

Commitment :
The ministry has revised its leasing criteria to make accessibility mandatory for all lease searches, including site and building, transportation routes and adjacent facilities. The ministry has also reviewed existing sites to determine compliance with the Building Code Act, 1992, and other relevant codes.

Status : Completed and ongoing
Criteria are in place to make accessibility mandatory in all lease searches. ODA compliance is a requirement. Facility management services will engage the Ontario Realty Corporation in all new lease searches.

Action and Time Frame :
New requirements for government buildings and facilities are expected to be released in 2004 or early 2005. Compliance with any new requirements will be ongoing.

Rationale :
When all lease searches occur, the leasing criteria that makes accessibility mandatory is taken into consideration. This initiative will be implemented once barrier-free design guidelines are released by the Ontario Realty Corporation.

Commitment :
The ministry has developed and implemented procedures to monitor compliance with all acts and regulations and to identify necessary site modifications based on code requirements, accessibility needs and obligations, and issues that have the potential to expose the ministry to liability.

Status : Completed and ongoing

Action and Time Frame :
The ministry continues to monitor code amendments, accessibility needs and obligations to ensure compliance.

Rationale :
As code amendments become mandatory, action will be taken for compliance.

Commitment :
The ministry is committed to ensuring that new and redeveloped long-term care (LTC) facilities meet the standards

specified in the ministry Long-Term Care Facility Design Manual (1999). These facilities must also comply with the Ontario Building Code.

Status : Ongoing
Construction plans for all new and redeveloped LTC facilities are reviewed to ensure they will meet these standards. Upon completion, all LTC facilities are inspected to ensure the standards have been met.

Action and Time Frame :
Time lines are determined based on LTC facility construction schedules.

Rationale :
The ministry will ensure all new and redeveloped long-term care facilities are in compliance.

Commitment :
To make its regional offices more accessible for staff and the public who use wheelchairs, the ministry has built ramps, located offices on ground floors and installed door operators and lower counters (camera stations).

Status : Completed and ongoing
Door-operator installation has been completed on the customer-service entrance door in the Ottawa Regional Office. Also compliant with the ODA are the new provider services branch and registration and claims branch built-out space at the Toronto regional office and the (former) alternative payment program built-out space in the Kingston office. The ministry will continue to meet accessibility criteria on projects such as the Macdonald-Cartier building's accelerated renovation project and customer service alterations in the Ottawa office.

Rationale :
As new facility/accommodation initiatives arise, the ministry will ensure that the regional offices are more accessible.

Commitment :
Physical barriers are to be removed at central ambulance communications centres (CACC).

Status : Completed and ongoing
New and renovated CACC facilities are designed to meet Ontario Realty Corporation barrier-free standards. All ministry-operated CACCs except Renfrew are already barrier-free for access by people with disabilities.

Action and Time Frame :
Renfrew CACC will be barrier-free by end of fiscal 2004-2005.

Rationale :
Construction and renovation provides the opportunity to meet Ontario Realty Corporation barrier-free standards.

Commitment :
The ministry requires that any transfer partner (such as a publicly funded hospital) that proposes or undertakes a renovation or new construction project assumes responsibility for complying with all applicable codes and requirements.

Status : Ongoing
On a regular basis, the ministry advises health-care facility boards/owners of their responsibility to comply with applicable codes (such as the Ontario Fire Code and the Ontario Building Code) and requirements. Through its publicly accessible capital planning manual (1996), the ministry articulates that among other duties, the board/owner of a health-care facility is responsible for ensuring that each capital project "*is designed and tendered in accordance with existing guidelines, code requirements, regulations, standards and ministry policies.*" In addition, when supporting a health-care facility to tender its respective capital project, standard ministry correspondence to the facility states: "*It remains the responsibility of the health-care facility and its agents to ensure that all applicable provincial codes and requirements, including those of the Ontario Fire Marshal, are met.*"

Action and Time Frame :
This process is ongoing.

Rationale :
The ministry notes that health-care facility capital projects must comply with applicable codes and requirements to adequately address issues of health, safety and accessibility.

Commitment :
The ministry has developed specifications for furniture, seating and furniture accessories in accordance with ergonomic standards. The result has been the purchase of goods that are suitable for use by people with disabilities (these include, for example, height-adjustable keyboards).

Status : Completed and ongoing

Action and Time Frame :
The ministry will continue to review and monitor specifications as needed.

Rationale :
As furniture, seating and furniture accessories are purchased, the specifications developed by the ministry are taken into consideration.

Commitment :
The ministry committed to install permanent seating and a telephone for people who need assistance during an emergency in the designated waiting area on each floor in Hepburn Block. This action was taken at the request of Management Board Secretariat and applies to all ministries in the Queen's Park complex.

Status : Completed
The ministry installed permanent bench seating and a telephone directly beside the freight elevators on the fifth, eighth, ninth, tenth and eleventh floors in Hepburn Block. The seating is to be used during emergency evacuations of the building and to help emergency services personnel find those who need assistance during an emergency.

Commitment :
The ministry will implement new accessibility procurement guidelines.

Status : In progress

Action and Time Frame :
Ongoing

Rationale :
As a general practice, ministry staff consider accessibility issues when obtaining goods and services for the ministry. With the Government's recent release of formal procurement guidelines, ministry processes will be formalized in 2004-2005 and communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Commitment :
Although not a specific commitment from last year's plan, there are practices in place in partnership with Publications Ontario for the coordination of publications in accessible and alternate formats. The ministry made the following improvements to publications and services over the past year to further enhance accessibility.

Status : Completed and ongoing

Completed and ongoing :

- The size of type in publications targeted at seniors was further increased to 13-point type
- All large-scale, mass media communications products were translated into 16 to 21 languages
- The TTY number was actively promoted in all media and publications.

Action and Time Frame :
These improvements will be ongoing.

Rationale :
As new publications and service standard practices develop, the ministry will work with Publications Ontario to update and coordinate availability of publications in alternate formats.

TOP

Commitments and Strategies for 2004-2005

Legislative Requirements

Commitment : The ministry will review and update its accessibility plan every year in consultation with the accessibility directorate of Ontario.

Action :
The ministry will ensure that a plan is made available annually to the public as required by the ODA.

Time Frame :
This will occur in fall 2004.

Commitment :
The accessibility working group will meet regularly to review the accessibility plan, identify future training needs for all staff and discuss achievements and progress on ODA compliance.

Action :
The ministry will continue to ensure :

- All new and existing managers complete ODA online training
- The ministry will explore options to have accessibility awareness incorporated into staff orientation
- Regarding amendments to legislation, program areas will identify accessibility considerations for Information & Information Technology.

Time Frame :
Ongoing

Commitment :
The ministry has established a strategic accommodation planning group to address employee accommodation issues in existing buildings and new premises, and requests for accommodations for people with disabilities that may have an impact on the ministry.

Action :
The strategic accommodation planning group will address employee accommodation issues and requests for accommodations for people with disabilities as they arise.

Time Frame :
The strategic accommodation planning group will ensure new accommodation requests are executed in compliance with any new requirements commencing in the fall of 2004.

Commitment :
The ministry's human resources staff will receive employee accommodation training to ensure they are knowledgeable about ODA requirements.

Action :
Training will take place during 2004-2005. Reference materials will be developed for continued use.

Time Frame :
Training will be completed by March 31, 2005.

Commitment :
Bargaining agents will contribute to the ministry ODA plan.

Action :
The ministry employee relations committee and association of management, administrative and professional crown employees of Ontario (AMAPCEO) ministry employee relations committee will discuss the 2004-2005 plan and provide input into future accessibility plans.

Time Frame :
This will be complete by the end of 2004-2005 fiscal year.

Commitment :
The ministry will continue to ensure that any transfer partner proposing or undertaking a capital project will assume responsibility for complying with all applicable codes and requirements.

Action :
The ministry will continue to notify health-care facility boards and owners of their responsibility to comply with applicable codes (such as the Ontario Fire Code and the Ontario Building Code) and requirements through its publicly accessible capital planning manual and in standard ministry correspondence to those facilities undertaking capital projects.

Time Frame :
This is ongoing as existing capital projects progress through design and implementation and as the ministry approves new project proposals. Specific time lines associated with a health-care facility capital project are treated individually, based on a particular facility's construction schedule.

Commitment :
The ministry has revised its leasing criteria to make accessibility mandatory for all lease searches, including site and building, transportation routes and adjacent facilities. The ministry has also reviewed existing sites to determine compliance with the *Building Code Act, 1992*, and other relevant codes.

Action :
The ministry will continue to make accessibility mandatory in all lease searches. ODA compliance is mandatory when registration claims branch requisitions MOHLTC facility management services to engage the Ontario Realty Corporation in all new lease searches.

Time Frame :
New requirements for government buildings and facilities are expected to be released by early 2005. Compliance with any new requirements will be ongoing. This initiative will be implemented once barrier-free design guidelines are released by the Ontario Realty Corporation.

Commitment :
The ministry is committed to ensuring that new and redeveloped long-term care (LTC) facilities meet the standards specified in the ministry Long-Term Care Facility Design Manual (1999). These facilities must also comply with the *Ontario Building Code*.

Action :
Upon completion, all LTC facilities are inspected to ensure these standards are met.

Time Frame :
Timelines are determined based on LTC facility construction schedules.

Commitment :
The ministry has made its regional offices more accessible for staff and the public who use wheelchairs by building ramps, locating offices on ground floors, and installing door operators and lower counters (camera stations).

Action :
The ministry continues to comply with the legislative requirements in all facility/accommodation initiatives (such as the accelerated renovation project at the Macdonald-Cartier building in Kingston, and customer-service alterations in the Ottawa office).

Time Frame :
As new facility/accommodation initiatives arise, the ministry will make the regional offices more accessible.

Commitment :
The ministry will implement new accessibility procurement guidelines.

Action :
Ministry staff continue to consider accessibility as part of the procurement process. Formal processes and training will be communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Time Frame :
The guidelines will be implemented in 2004-2005.

Commitment :
The ministry has developed specifications for furniture, seating and furniture accessories in accordance with ergonomic standards that are suitable for use by people with disabilities (these include height-adjustable keyboards).

Action :
As furniture, seating and furniture accessories are purchased, the specifications developed by the ministry are taken into consideration.

Time Frame :
The ministry will continue to review and monitor specifications as needed.

Commitment :
The provincial psychiatric hospitals (PPHs) will monitor current research and hospital standards in a systematic and ongoing way to identify, prevent, assess and remove barriers.

Action :
This is ongoing. The PPHs have developed and implemented a process for buying furnishings and equipment that enhances patient health and helps eliminate and/or minimize barriers.

Time Frame :
The psychiatric hospitals will continue to review and monitor the process as required.

Acts and Regulations

Commitment :
Program areas will be invited on a yearly basis to identify appropriate amendments to acts or regulations.

Action :
Legal counsel and ministry staff will review acts and regulations on a case-by-case basis, as they are developed or revised, to identify and address accessibility issues. Process will be developed to ensure that all reviews are consistent with the ODA.

Time Frame :
Program areas will be invited, on a yearly basis, to identify appropriate amendments to acts or regulations.

Policies

Commitment :
Barriers for people with disabilities are to be removed from all central ambulance communications centres (CACC). Ministry staff will continue to review policies on a case-by-case basis with respect to accessibility issues.

Action :
All ministry-operated CACCs except Renfrew are already barrier-free for access by people with disabilities. Renfrew CACC will be barrier-free when a ramp replaces steps at the rear entrance of the dispatch area.

Time Frame :
This will be accomplished by the end of fiscal 2004-2005.

Commitment :

The ministry has developed and implemented procedures to monitor compliance with all acts and regulations and to identify necessary site modifications based on code requirements, accessibility needs and obligations and issues that have the potential to expose the ministry to liability.

The Management Board Secretariat standards for barrier-free design will be applied : when the ministry purchases or builds new government-owned facilities (buildings, structures and premises); when the ministry significantly renovates

existing government-owned facilities; and when the ministry enters into a new lease for facilities for its use.

Action :
Ongoing action is needed as code amendments become mandatory. To fully comply with new standards (such as provide bench seating and telephones near elevators in the same location on every floor), projects should be monitored.

Time Frame :
The ministry continues to monitor code amendments, accessibility needs and obligations to ensure compliance. The effective date of the standards is anticipated by fall 2004.

Commitment :
The ministry will conduct a review of employment advertisements to identify any systemic barriers for people with disabilities. The results of this review will be used to address and remove any identified barriers in future accessibility planning.

Action :
The ministry will continue its review of systemic barriers associated with job advertisements as part of the next steps in implementing the ministry's staffing strategy.

Time Frame :
This is to be undertaken in the 2004-2005 fiscal year.

Programs and Services

Commitment :
It is necessary to promote greater awareness and understanding of disability issues and MOHLTC guidelines.

Action :
All current and future managers will be provided with awareness training.

Time Frame :
This will be done by the end of March 2005.

Commitment :
The ministry committed to updating its corporate French website by early 2004 to make it consistent with the ODA standards.

Action :
Updating of the corporate French site is ongoing with approximately one-third of the work yet to complete.

Time Frame :
The French site will be consistent with the ODA by the end of 2004.

Commitment :
Practices must be in place in partnership with Publications Ontario for the coordination of publications in accessible alternate formats.

Action :
Ongoing improvements :

- The size of type in publications targeted at seniors was further increased to 13-point type.
- All large-scale, mass media communications products were translated into 16 to 21 languages.
- The TTY number was actively promoted in all media and publications.

Time Frame :
These improvements will be ongoing.

Commitment :
The ministry will ensure accessibility for people with disabilities at venues for public health-related meetings and events.

Action :
The ministry will ensure accommodation requests to meet accessibility needs in public health-related meetings or event venues are dealt with in a timely and cost-effective manner.

Time Frame :
This is ongoing.

Commitment :
The ministry requires that any transfer agent of a publicly-funded partner, such as a hospital, that is proposing or undertaking a capital project such as a renovation, will assume responsibility for all applicable codes and requirements.

Action :
On a regular basis, the ministry advises health-care facility boards/owners of their responsibility to comply with applicable codes (such as the Ontario Fire Code and the Ontario Building Code) and requirements. Through its publicly accessible capital planning manual (1996), the ministry articulates that among other duties, the board/owner of a health-care facility is responsible for ensuring that each capital project *"is designed and tendered in accordance with existing guidelines, code requirements, regulations, standards and ministry policies."* In addition, when supporting a health-care facility to tender its respective capital project, standard ministry correspondence to the facility states : *"It remains the responsibility of the health-care facility and its agents to ensure that all applicable provincial codes and requirements, including those of the Ontario Fire Marshal, are met."*

Time Frame :
This process is ongoing. With the planning of any health-care facility design, issues of health, safety and accessibility are addressed to comply with applicable codes and requirements.

Practices

Commitment :
The ministry will continue to provide employment accommodation to employees, consistent with government direction. It will also provide modified return-to-work arrangements for employees with disabilities.

Action :
The ministry will accommodate the accessibility needs of its employees in accordance with the Human Rights Code to the extent that these needs relate to their employment.

Time Frame :
This is ongoing.

Commitment :
The ministry will consider and identify any possible impact the ODA may have on its recruitment and service delivery processes. It will remove any identified barriers that may affect applicants and employees with disabilities.

Action :
Further consideration of the ODA's impact on recruitment will occur in conjunction with redesign of staffing functions. Further consideration will be necessary with the introduction of new accountabilities and standards in 2004-2005.

Time Frame :
Work is under way and will be completed by the end of fiscal 2004-2005.

Commitment :
The ministry will review how it delivers employment accommodation services. The results of this review will be used to improve delivery.

Action :
This is ongoing. Review of employment accommodation services is under way.

Time Frame :
This will be completed by the end of fiscal year 2004-2005.

Commitment :

The ministry, in partnership with local joint health and safety committees, will deal with any issues relating to compliance and any requests for accommodation to meet accessibility needs in ministry facilities, in a timely and cost-effective manner.

Action :
New requirements for government facilities are expected to be released in 2004 or early 2005.

Time Frame :
This is ongoing.

Commitment :
The ministry will continue to provide current and future new managers and supervisors with online ODA accessibility awareness training.

Action :
Online training is available. Managers have been informed of the training requirement. As new managers are hired, the online training will continue to be available.

Time Frame :
Training will be provided to all current and new managers by the end of fiscal 2004-2005.

TOP

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone :

General inquiry number : 1-800-268-1154 (in Toronto, 416-314-5518)

TTY number : 1-800-387-5559

E-mail : infoline@moh.gov.on.ca

Ministry website address : http://www.health.gov.on.ca

Ontario's consumer health information website : www.HealthyOntario.com.

Visit the Ministry of Citizenship and Immigration's accessibility Ontario website at :
www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

To order a free copy of this plan in an alternate format, please contact :

Publications Ontario
880 Bay St., Toronto, ON M7A 1N8
Tel : 416-326-5300
Out of town customers, except Ottawa, call 1-800-668-9938.
In Ottawa, call 613-238-3630 or toll-free 1-800-268-8758.
TTY Service : 1-800-268-7095

© Queen's Printer for Ontario

ISSN 1710-4106

Ce document est disponible en français.

FOR MORE INFORMATION

Call the ministry **INFOline** at 1-800-268-1154
(Toll-free in Ontario only)
In Toronto, call 416-314-5518
TTY 1-800-387-5559
Hours of operation : 8:30am - 5:00pm

Visit HealthyOntario.com for information on a wide variety of consumer health topics.

▲ TOP

| return to main publications menu |

| home | central site | contact us | site map | français |

Ontario

This site maintained by the Government of Ontario, Canada

© Queen's Printer for Ontario, 2002 | Privacy Policy | Disclaimers | Last Modified : 10/18/2004 14:34:52

Ontario

Ministère de la
Santé et des Soins de longue durée

PUBLICATIONS *EN LIGNE*

Ministère de la Santé et des Soins de Longue durée
Plan d'accessibilité
2004-2005

Table des matières

Introduction

Message du ministre

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Renseignements

HAUT

Introduction

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

HAUT

Message du ministre

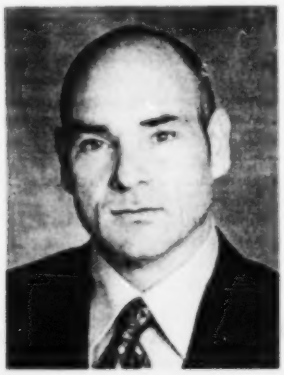

En tant que ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, je m'engage à faire en sorte que tous les résidents de l'Ontario aient la possibilité de participer pleinement à tous les aspects de leur vie et de réaliser tout leur potentiel.

De nombreuses personnes handicapées font face à des obstacles qui les empêchent de participer pleinement à toutes les facettes de la vie de la société ontarienne. Ces obstacles existent dans presque tous les domaines, y compris celui de la santé. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a réalisé d'importants progrès afin de faciliter et d'accélérer l'accès pour les personnes handicapées aux emplois, aux renseignements et aux immeubles gouvernementaux. Il me tarde de travailler avec mes collègues de l'Assemblée législative et les membres du personnel du ministère pour faire de l'Ontario une province encore plus accessible et n'excluant personne.

Cet automne, le gouvernement proposera des mesures pour renforcer la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et la rendre efficace. Le gouvernement de l'Ontario est aussi désireux de travailler avec les personnes handicapées en vue d'élaborer des mesures qui leur permettront de participer à part entière à l'édification d'une province plus forte.

La fonction publique de l'Ontario se doit d'être un modèle et de miser sur ses réussites et ses réalisations pour devenir un employeur et un fournisseur de services intégré et accessible. En tant que gouvernement, nous avons appris des personnes handicapées. Nous avons appris à mieux intégrer la planification de l'accessibilité à nos préoccupations et à nos activités quotidiennes.

Les réalisations soulignées dans le présent plan ainsi que les engagements pris en vue d'apporter des améliorations dans l'année qui vient témoignent de la détermination du ministère de rendre les collectivités de l'Ontario solides, dynamiques et accessibles pour les personnes de toutes aptitudes.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée,
L'honorable George Smitherman

HAUT

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

L'objectif du plan d'accessibilité annuel du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est de décrire les mesures que le ministère a prises l'an dernier pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles auxquels font face les personnes handicapées. Le ministère a réalisé d'importants progrès relativement à l'application des articles pertinents de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Parmi ces réalisations, mentionnons les suivantes :

Engagement :
Le groupe de travail sur l'accessibilité se réunira régulièrement pour examiner le plan d'accessibilité, pour établir les besoins de formation futurs du personnel et pour discuter des réalisations et des progrès en matière de mise en oeuvre de la LPHO.

État d'avancement : engagement en cours de réalisation
Toutes les divisions du ministère continuent de participer au groupe de travail; elles aident à déterminer les besoins de formation futurs du personnel et favorisent la réalisation des objectifs visés par la LPHO.

Mesure et calendrier :
Des rencontres régulières seront fixées pour l'année qui vient afin de se pencher sur les exigences de la LPHO, de suivre les progrès accomplis et de mettre à jour le plan d'accessibilité du ministère.

Motif :
Des rencontres auront lieu sur une base régulière, et le groupe de travail consultera régulièrement la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario concernant le processus annuel de planification de l'accessibilité

Engagement :

Le ministère continuera de fournir à tous les gestionnaires en poste ainsi qu'aux nouveaux gestionnaires une formation en ligne sur l'accessibilité.

État d'avancement : engagement permanent
La formation en ligne est disponible et les gestionnaires ont été informés des exigences en la matière. À la fin de l'exercice 2003-2004, plus de la moitié des gestionnaires du ministère avaient suivi cette formation.

Mesure et calendrier :
L'exigence de formation sera satisfaite d'ici la fin de l'exercice 2004-2005.

Motif :
La formation en ligne continuera d'être disponible pour les gestionnaires nouvellement embauchés.

Engagement :
Le ministère mettra à jour et renouvellera son plan d'accessibilité chaque année en collaboration avec la Direction générale de l'accessibilité.

État d'avancement : engagement permanent
Le plan pour 2003-2004 a été rendu public et versé sur le site Web du ministère.

Mesure et calendrier :
Un plan sera rédigé et rendu public chaque année.

Motif :
Le groupe de travail est tenu de satisfaire les exigences de la LPHO en matière de planification annuelle de l'accessibilité.

Engagement :
En collaboration avec les comités mixtes de santé et de sécurité, le ministère règlera tout problème lié au respect de la loi et répondra à toute demande d'adaptation liée à ses locaux en temps opportun et de manière efficiente.

État d'avancement : engagement permanent
Le ministère a créé un groupe de planification stratégique des locaux pour régler les problèmes que les employés sont susceptibles de signaler en ce qui touche les immeubles existants et les nouveaux locaux et pour répondre aux demandes d'adaptation pouvant avoir une incidence sur les activités du ministère. Ce groupe est composé de membres du personnel chargés des programmes du ministère. Le ministère poursuivra l'examen des pratiques et processus actuels en matière d'emploi afin de relever les améliorations à apporter pour assurer l'accessibilité des personnes handicapées. Les nouveaux employés peuvent faire connaître leurs besoins spécifiques en matière d'adaptation au moment d'accepter une offre d'emploi.

Mesures et calendrier :
Des adaptations sont fournies selon les demandes en partenariat avec la Direction des ressources humaines. Parmi les adaptations apportées, notons l'achat de tables à hauteur réglable et la vérification de la compatibilité de nouveaux logiciels avec les appareils et accessoires fonctionnels nécessaires pour utiliser les ordinateurs.

Motif :
Le groupe de planification stratégique des locaux examinera les questions et demandes d'adaptation des employés ayant un handicap au cas par cas. Le gouvernement répond aux besoins en matière d'accessibilité de ses employés conformément au *Code des droits de la personne* dans la mesure où ces besoins sont de nature professionnelle.

Engagement :
Les hôpitaux psychiatriques de la province évalueront, de façon systématique et continue, la recherche courante ainsi que les normes hospitalières afin de repérer, évaluer et éliminer les obstacles à l'accessibilité.

État d'avancement : engagement permanent
Les hôpitaux psychiatriques ont élaboré et mis en oeuvre un processus en vue de l'achat d'ameublement et de matériel qui vise à améliorer la santé des patients et à aider à éliminer ou à réduire les obstacles à l'accessibilité.

Mesure et calendrier : engagement permanent
Les hôpitaux psychiatriques continueront à passer en revue le processus et à en assurer le suivi selon les besoins.

Motif :
Le ministère exige que tous les achats d'ameublement et de matériel améliorent la santé des patients et éliminent ou réduisent les obstacles à l'accessibilité.

Engagement :
Les secteurs de programmes présenteront leurs recommandations chaque année afin qu'il soit possible de connaître les modifications à apporter aux lois visant à repérer les obstacles auxquels font face les personnes handicapées.

État d'avancement : engagement permanent
Aucune modification n'a été recommandée en 2003-2004.

Mesure et calendrier :
Des recommandations seront formulées annuellement.

Motif :
Les secteurs de programmes présenteront des recommandations à mesure que des modifications sont apportées aux lois.

Engagement :
Le conseiller juridique et le personnel du ministère examineront au cas par cas les questions législatives et réglementaires pour en établir l'incidence dans le domaine de l'accessibilité.

État d'avancement : engagement permanent
Aucune recommandation n'a été formulée sur des questions législatives et réglementaires en 2003-2004.

Mesure et calendrier :
Tel que prévu, des recommandations seront formulées au cas par cas.

Motif :
Le conseiller juridique du ministère examinera les questions législatives et réglementaires à mesure qu'elles sont soulevées et formulera des recommandations.

Engagement :
Les avis d'emploi seront examinés pour repérer les obstacles systémiques au recrutement des personnes handicapées. Les résultats de cet examen seront pris en compte dans la planification future de l'accessibilité afin de repérer et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.

État d'avancement : engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier :
Le ministère continuera son examen des obstacles systémiques liés aux avis d'emploi dans le cadre de la mise en oeuvre de sa stratégie de dotation en personnel.

Motif :
Le ministère continuera, par l'intermédiaire de la Direction des ressources humaines, à examiner les obstacles systémiques à l'emploi des personnes handicapées, comme les qualifications qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement d'un travail.

Engagement :
Le ministère examinera la prestation de ses services d'adaptation des emplois. On se fondera sur les résultats de cette étude pour améliorer la prestation de ces services.

État d'avancement : engagement permanent
L'examen des services d'adaptation des emplois est en cours.

Mesure et calendrier :
L'examen devrait se terminer durant l'exercice 2004-2005.

Motif :
À mesure que les données deviendront disponibles, on effectuera des vérifications ponctuelles des pratiques en matière

d'adaptation des emplois à l'échelle du ministère ainsi que des études pour cerner les meilleures pratiques adoptées dans les autres ministères.

Engagement :
Le ministère procédera à une étude plus approfondie des répercussions de la LPHO sur le recrutement ainsi qu'au remaniement des fonctions de dotation en personnel de la Direction des ressources humaines. Le ministère éliminera tout obstacle repéré qui pourrait défavoriser les personnes handicapées qui postulent un emploi au sein du ministère ou qui sont à son service.

État d'avancement : engagement en cours de réalisation
La recherche et l'analyse ont en partie été effectuées. On procédera à des études plus approfondies en ce qui a trait aux répercussions de la LPHO sur le recrutement ainsi qu'au remaniement des fonctions de dotation en personnel de la Direction des ressources humaines.

Mesure et calendrier :
Le processus est entamé et devrait être terminé d'ici la fin de l'exercice 2004-2005.

Motif :
La LPHO a été prise en considération dans le cadre de l'examen des processus de dotation en personnel en 2003-2004. On devra étudier ces questions plus à fond en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles normes et obligations redditionnelles en 2004-2005.

Engagement :
Le ministère s'est engagé à mettre à jour le site Web français du ministère d'ici le début de 2004 pour qu'il soit conforme aux normes pertinentes.

État d'avancement : engagement en cours de réalisation
Le site Web anglais du ministère ainsi que les sites Web français et anglais de SantéOntario.com y sont déjà conformes. La mise à jour du site français se fait sur une base continue et est aux deux tiers terminée.

Mesure et calendrier :
Le site français du ministère sera conforme d'ici la fin de 2004.

Motif :
Conformément aux nouvelles priorités du gouvernement, les sites Web anglais et français des ministères doivent être remaniés. Un énorme travail a été accompli pour transférer une partie de l'information du site à celui du nouveau ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et pour fournir des services de conception de site Web à la nouvelle Unité de gestion des situations d'urgence du ministère.

Engagement :
Le ministère a revu ses critères de location de manière à faire de l'accessibilité un critère obligatoire en ce touche les recherches de locaux, y compris les sites et les immeubles, les voies de transport ainsi que les locaux adjacents. Le ministère a aussi examiné les sites actuels pour établir s'ils se conforment à la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et aux autres codes pertinents.

État d'avancement : engagement permanent
Les critères de location tiennent maintenant compte des questions d'accessibilité. La conformité à la LPHO est obligatoire. Les services de gestion des installations feront appel à la Société immobilière de l'Ontario pour toutes les recherches de locaux.

Mesure et calendrier :
De nouvelles exigences relatives aux bâtiments et aux installations du gouvernement devraient être rendues publiques en 2004 ou au début de 2005. La conformité à ces nouvelles exigences se fera sur une base continue.

Motif :
Au moment de chercher des locaux, il est obligatoire de tenir compte des critères touchant l'accessibilité. Cette initative sera mise en oeuvre lorsque la Société immobilière de l'Ontario rendra publiques les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacles.

Engagement :
Le ministère a élaboré et mis en oeuvre des procédures en vue d'assurer le respect des lois et règlements pertinents et

d'établir les modifications devant être apportées aux sites en fonction des exigences du code, les besoins et les obligations en matière d'accessibilité, ainsi que les domaines dans lesquels la responsabilité du ministère risque d'être engagée.

État d'avancement : engagement permanent

Mesure et calendrier :
Le ministère continue de veiller à la conformité des lois et règlements en assurant le suivi des modifications au code ainsi que des besoins et des obligations en matière d'accessibilité.

Motif :
À mesure que les modifications au code deviendront obligatoires, des mesures seront prises pour en assurer la conformité.

Engagement :
Le ministère s'engage à faire respecter les normes du manuel de conception des établissements de soins de longue durée (1999) au moment de la construction ou du raménagement de ces établissements. Ces derniers doivent également être conformes au *Code du bâtiment de l'Ontario*.

État d'avancement : engagement permanent
Les plans de construction ou de réaménagement de tous les établisssements de soins de longue durée sont examinés afin d'assurer leur conformité aux normes. Une fois les travaux achevés, tous les établissements sont inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes.

Mesure et calendrier :
Le calendrier est déterminé en fonction de l'échéancier des travaux de construction.

Motif :
Le ministère veillera à la conformité de tous les établissements de soins de longue durée nouvellement construits ou réaménagés.

Engagement :
Afin de rendre ses bureaux régionaux plus accessibles aux membres du personnel et du public en fauteuil roulant, le ministère a aménagé des rampes, installé des bureaux au rez-de-chaussée, fait poser des dispositifs d'ouverture de porte et des comptoirs plus bas (postes photographiques).

État d'avancement : engagement permanent
Un dispositif d'ouverture de porte a été installé à l'entrée de l'accueil du bureau régional d'Ottawa. Les nouveaux locaux de la Direction des services aux professionnels et de la Direction de l'inscription et des demandes de règlement du bureau régional de Toronto ainsi que ceux de l'ancien Programme de diversification des modes de paiement à Kingston sont conformes à la LPHO. Le ministère continuera de veiller au respect des critères d'accessibilité dans le cadre de projets tels que la rénovation accélérée de l'édifice Macdonald-Cartier et les modifications à l'aire d'accueil du bureau d'Ottawa.

Motif :
Le ministère veillera à rendre les bureaux régionaux plus accessibles à mesure que de nouveaux projets de locaux ou d'installations seront proposés.

Engagement :
Les obstacles physiques dans les centres intégrés de répartition d'ambulances doivent être éliminés.

État d'avancement : engagement permanent
Les centres intégrés de répartition d'ambulances nouvellement construits ou réaménagés sont conçus conformément aux normes d'aménagement sans obstacles de la Société immobilière de l'Ontario. Tous les centres intégrés de répartition d'ambulances gérés par le ministère sont déjà accessibles aux personnes handicapées, sauf celui de Renfrew.

Mesure et calendrier :
Le centre intégré de répartition d'ambulances de Renfrew sera accessible d'ici la fin de l'exercice 2004-2005.

Motif :

Les projets de construction et de rénovation offrent l'occasion de se conformer aux normes d'aménagement sans obstacles de la Société immobilière de l'Ontario.

Engagement :
Le ministère exige que tout partenaire bénéficiaire de paiements de transfert (p. ex. un hôpital subventionné par l'État) qui se propose de faire des travaux de construction ou de rénovation soit responsable de se conformer aux codes et aux exigences applicables.

État d'avancement : engagement permanent
Le ministère avise sur une base régulière les conseils et propriétaires des établissements de santé de leur responsabilité de se conformer aux codes (comme *le Code de prévention des incendies de l'Ontario et le Code du bâtiment de l'Ontario*) et aux exigences applicables. Dans son manuel sur la planification des immobilisations (1996) disponible au grand public, le ministère précise que le conseil ou le propriétaire de l'établissement de santé est entre autres tenu de veiller à la conformité de la conception et de l'adjudication de chaque projet d'immobilisations aux lignes directrices, exigences réglementaires, normes et politiques ministérielles. En outre, dans sa correspondance standard avec un établissement de santé à l'appui de l'adjudication d'un projet d'immobilisations, le ministère précise qu'il incombe à l'établissement de santé et à ses agents d'assurer la conformité à toutes les exigences et dispositions réglementaires provinciales, y compris celles du commissaire des incendies de l'Ontario.

Mesure et calendrier :
Il s'agit d'un processus effectué sur une base continue.

Motif :
Le ministère note que les projets d'immobilisations des établissements de santé doivent être conformes aux codes et aux exigences applicables afin de tenir compte des questions de santé, de sécurité et d'accessibilité de manière adéquate.

Engagement :
Le ministère a établi des exigences ergonomiques pour l'ameublement, les fauteuils et les accessoires d'ameublement, conformément aux normes en la matière. Cela a donné lieu à l'achat de meubles adaptés aux besoins des personnes handicapées (p. ex., des claviers de hauteur réglable).

État d'avancement : engagement permanent

Mesure et calendrier :
Le ministère continuera de passer en revue les exigences et d'en assurer le respect selon les besoins.

Motif :
Les exigences établies par le ministère sont prises en compte au moment de l'achat d'ameublement, de fauteuils et d'accessoires d'ameublement.

Engagement :
Le ministère s'est engagé à installer dans *l'aire d'attente désignée* de chaque étage de l'édifice Hepburn des sièges permanents et un téléphone pour les personnes ayant besoin d'aide durant une urgence. Cette mesure a été prise à la demande du Secrétariat du Conseil de gestion et s'applique à tous les ministères établis à Queen's Park.

État d'avancement : engagement réalisé
Le ministère a aménagé des sièges permanents et un téléphone directement à côté des monte-charges aux cinquième, huitième, neuvième, dixième et onzième étages de l'édifice Hepburn. Ces sièges seront utilisés durant les évacuations d'urgence et permettront au personnel de secours de trouver les personnes qui ont besoin d'aide.

Engagement :
Le ministère mettra en application de nouvelles lignes directrices d'approvisionnement tenant compte des questions d'accessibilité.

État d'avancement : engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier :
Il s'agit d'un processus effectué sur une base continue.

Motif :

De façon générale, le personnel du ministère tient compte des questions d'accessibilité au moment d'acheter des biens et des services pour le compte du ministère. À la suite de la récente publication par le gouvernement des lignes directrices officielles d'approvisionnement, les processus du ministère seront officialisés en 2004-2005 et communiqués au personnel à des fins de conformité et d'uniformité.

Engagement :
Bien que le plan de l'année dernière ne faisait pas état d'un engagement spécifique à cet égard, le ministère a établi des procédures en partenariat avec Publications Ontario dans le but de coordonner la publication de documents en formats accessibles ou sur des supports de substitution. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le ministère a apporté les améliorations énoncées ci-après afin de rendre ses services et publications plus accessibles.

État d'avancement *:* engagement permanent

Les buts suivants ont été atteints :

- La grosseur de la police des publications destinées aux personnes âgées a été augmentée à 13 points.
- Tout le matériel de communication de grande diffusion a été traduit dans plusieurs langues, soit entre 16 et 21 langues.
- On a fait la promotion active du numéro ATS dans l'ensemble des médias et des publications.

Mesure et calendrier :
Ces améliorations seront effectuées sur une base continue.

Motif :
Le ministère collaborera avec Publications Ontario pour mettre à jour et coordonner la publication de documents sur supports de substitution à mesure que de nouvelles pratiques en matière de normes de service et de nouvelles publications voient le jour.

HAUT

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Exigences de la Loi

Engagement *:* Le ministère examinera et mettra à jour son plan d'accessibilité annuel en consultation avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario.

Mesure à prendre :
Le ministre fera en sorte qu'un plan soit mis à la disposition du public chaque année, tel que prescrit par la LPHO.

Calendrier :
Le plan d'accessibilité sera rendu public à l'automne 2004.

Engagement :
Le groupe de travail sur l'accessibilité se réunira régulièrement pour examiner le plan d'accessibilité, pour établir les besoins de formation futurs du personnel et pour discuter des réalisations et des progrès en matière de mise en oeuvre de la LPHO.

Mesures à prendre :
Le ministère continuera de veiller à ce que :

- tous les gestionnaires suivent la formation en ligne sur la LPHO;
- l'on explore les options visant à intégrer les questions d'accessibilité aux séances d'orientation du personnel;
- lors des modifications législatives, les secteurs de programmes repèrent les questions d'accessibilité touchant l'information et la technologie de l'information.

Calendrier :

Il s'agit d'un processus effectué sur une base continue.

Engagement :
Le ministère a créé un groupe de planification stratégique des locaux pour régler les problèmes que les employés sont susceptibles de signaler dans les immeubles existants et nouveaux et pour répondre aux demandes d'adaptation pouvant avoir une incidence sur les activités du ministère.

Mesure à prendre :
Le groupe de planification stratégique des locaux s'occupera des questions et des demandes d'adaptation des personnes handicapées au cas par cas.

Calendrier :
Le groupe de planification stratégique des locaux veillera à ce qu'on réponde aux nouvelles demandes d'adaptation de façon conforme aux nouvelles exigences en vigueur à compter de l'automne 2004.

Engagement :
Le personnel chargé des ressources humaines recevra une formation sur les questions d'adaptation pour qu'il soit au fait des exigences de la LPHO.

Mesures à prendre :
La formation sera dispensée durant l'exercice 2004-2005. Des documents de référence seront élaborés à l'appui de cette formation.

Calendrier :
La formation aura été dispensée d'ici le 31 mars 2005.

Engagement :
Les agents négociateurs participeront à l'élaboration du plan d'accessibilité du ministère.

Mesure à prendre :
Le comité des relations employés-employeur du ministère et l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario discuteront du plan pour 2004-2005 et contribueront à l'élaboration des prochains plans d'accessibilité.

Calendrier :
Ce processus sera terminé d'ici la fin de l'exercice 2004-2005.

Engagement :
Le ministère continuera à faire en sorte que tout partenaire bénéficiaire de paiements de transfert qui se propose de faire des travaux de construction ou de rénovation soit responsable de se conformer aux codes et aux exigences applicables.

Mesure à prendre :
Le ministère continuera à aviser les conseils et propriétaires des établissements de santé de leur responsabilité de se conformer aux codes (comme *le Code de prévention des incendies de l'Ontario et le Code du bâtiment de l'Ontario*) et aux exigences applicables au moyen de son manuel sur la planification des immobilisations disponible au grand public et de sa correspondance standard avec les établissements de santé entreprenant des projets d'immobilisations.

Calendrier :
Ce processus se poursuit tout au cours de la conception et de la construction des projets d'immobilisations et lorsque le ministère approuve de nouveaux projets. Le calendrier d'un projet d'immobilisations entrepris par un établissement de santé est établi en fonction de l'échéancier des travaux propre à ce projet.

Engagement :
Le ministère a revu ses critères de location de manière à faire de l'accessibilité un critère obligatoire en ce qui touche la recherche de locaux, y compris les sites et les immeubles, les voies de transport ainsi que les locaux adjacents. Le ministère a aussi examiné les sites actuels pour établir s'ils se conforment à la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et aux autres codes pertinents.

Mesure à prendre :
Le ministère continuera à exiger que l'on tienne compte des questions d'accessibilité dans toutes les recherches de

locaux. La conformité à la LPHO est obligatoire lorsque la Direction de l'inscription et des demandes de règlement demande aux services de gestion des installations de faire appel à la Société immobilière de l'Ontario pour toutes les recherches de locaux.

Calendrier :
De nouvelles exigences relatives aux bâtiments et aux installations du gouvernement devraient être rendues publiques au début de 2005. La conformité à ces nouvelles exigences se fera sur une base continue. Cette initative sera mise en oeuvre lorsque la Société immobilière de l'Ontario rendra publiques les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacles.

Engagement :
Le ministère s'engage à faire respecter les normes du manuel de conception des établissements de soins de longue durée (1999) au moment de la construction ou du raménagement de ces établissements. Ces derniers doivent également être conformes au *Code du bâtiment de l'Ontario*.

Mesure à prendre :
Une fois les travaux achevés, tous les établissements sont inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes.

Calendrier :
Le calendrier est déterminé en fonction de l'échéancier des travaux de construction.

Engagement :
Le ministère a rendu ses bureaux régionaux plus accessibles aux membres du personnel et du public en fauteuil roulant en aménageant des rampes, en installant des bureaux au rez-de-chaussée et en faisant poser des dispositifs d'ouverture de porte et des comptoirs plus bas (postes photographiques).

Mesure à prendre :
Le ministère continue d'assurer le respect des exigences de la Loi dans le cadre de tous les projets d'aménagement (comme la rénovation accélérée de l'édifice Macdonald-Cartier à Kinsgton et les modifications à l'aire d'accueil du bureau d'Ottawa).

Calendrier :
Le ministère veillera à rendre les bureaux régionaux plus accessibles à mesure que de nouveaux projets de locaux ou d'installations seront proposés.

Engagement :
Le ministère mettra en application de nouvelles lignes directrices d'approvisionnement tenant compte des questions d'accessibilité.

Mesures à prendre :
Le personnel du ministère continue de tenir compte des questions d'accessibilité dans le cadre du processus d'approvisionnement. La formation et les processus officiels du ministère seront communiqués au personnel à des fins de conformité et d'uniformité.

Calendrier :
Les lignes directrices seront mises en application en 2004-2005.

Engagement :
Le ministère a établi des exigences ergonomiques pour l'ameublement, les fauteuils et les accessoires d'ameublement, conformément aux normes en la matière, en fonction des besoins des personnes handicapées (p. ex., des claviers à hauteur réglable).

Mesure à prendre :
Les exigences établies par le ministère sont prises en compte au moment de l'achat d'ameublement, de fauteuils et d'accessoires d'ameublement.

Calendrier :
Le ministère continuera de passer en revue les exigences et d'en assurer le respect selon les besoins.

Engagement :
Les hôpitaux psychiatriques de la province évalueront, de façon systématique et continue, la recherche courante ainsi

que les normes hospitalières afin de repérer, évaluer et éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Mesure à prendre :
Il s'agit d'un processus continu. Les hôpitaux psychiatriques de la province ont élaboré et mis en oeuvre un processus en vue de l'achat d'ameublement et de matériel qui vise à améliorer la santé des patients et à éliminer ou à réduire les obstacles à l'accessibilité.

Calendrier :
Les hôpitaux psychiatriques continueront à passer en revue le processus et à en assurer le suivi selon les besoins.

Lois et règlements

Engagement :
Les secteurs de programmes seront invités chaque année à proposer des modifications appropriées à apporter aux lois et aux règlements.

Mesures à prendre :
À mesure que les lois et règlements sont rédigés ou révisés, le conseiller juridique et le personnel du ministère les examineront en vue de cerner et de traiter les questions d'accessibilité. Un processus sera mis en place afin de faire en sorte que ces examens sont conformes à la LPHO.

Calendrier :
Les secteurs de programmes seront invités chaque année à proposer des modifications appropriées à apporter aux lois et aux règlements.

Politiques

Engagement :
Les obstacles physiques dans les centres intégrés de répartition d'ambulances doivent être éliminés. Le personnel du ministère continuera à examiner les politiques au cas par cas pour en établir l'incidence dans le domaine de l'accessibilité.

Mesure à prendre :
Tous les centres intégrés de répartition d'ambulances gérés par le ministère sont déjà accessibles aux personnes handicapées, sauf celui de Renfrew. Ce dernier sera accessible lorsque les marches de l'entrée arrière de l'aire de répartition auront été remplacées par une rampe.

Calendrier :
Cet aménagement sera terminé d'ici la fin de l'exercice 2004-2005.

Engagement :
Le ministère a élaboré et mis en oeuvre des procédures en vue d'assurer le respect des lois et règlements pertinents et d'établir les modifications devant être apportées aux sites en fonction des exigences du code, les besoins et les obligations en matière d'accessibilité ainsi que les domaines dans lesquels la responsabilité du ministère risque d'être engagée.

Les normes d'aménagement sans obstacles du Secrétariat du Conseil de gestion seront mises à application lorsque : le ministère achète et construit des installations (bâtiments, structures et locaux); le ministère effectue d'importantes rénovations à ses installations; le ministère loue des locaux.

Mesures à prendre :
Il faudra prendre des mesures sur une base continue à mesure que les modifications au code entreront en vigueur. Afin de se conformer aux nouvelles exigences (comme l'installation de sièges et de téléphones près des ascenseurs à chaque étage), il faudra assurer le suivi des projets.

Calendrier :
Le ministère continue de faire le suivi des modifications au code ainsi que des besoins et obligations en matière d'accessibilité à des fins de conformité. On prévoit que les normes entreront en vigueur d'ici l'automne 2004.

Engagement :

Le ministère examinera les avis d'emploi pour repérer les obstacles systémiques au recrutement des personnes handicapées. Les résultats de cet examen seront pris en compte dans la planification future en matière d'accessibilité afin de repérer et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Mesure à prendre :
Le ministère continuera son examen des obstacles systémiques liés aux avis d'emploi dans le cadre de la mise en oeuvre de sa stratégie de dotation en personnel.

Calendrier :
Ce processus sera mis en branle durant l'exercice 2004-2005.

Programmes et services

Engagement :
Il faut mieux faire comprendre les obstacles auxquels font face les personnes handicapées et mieux faire connaître les lignes directrices du ministère en matière d'accessbilité.

Mesure à prendre :
Tous les gestionnaires en poste ou nouvellement embauchés recevront une formation sur les questions liées à l'accessibilité.

Calendrier :
La formation sera dispensée d'ici la fin de mars 2005.

Engagement :
Le ministère s'est engagé à mettre à jour son site Web français au début de 2004 pour qu'il soit conforme aux normes de la LHPO.

Mesure à prendre :
La mise à jour du site français est un processus continu. Il reste environ un tiers du travail à accomplir.

Calendrier :
Le site français sera conforme à la LPHO d'ici la fin de 2004.

Engagement :
Des procédures doivent être mises en place, en partenariat avec Publications Ontario, dans le but de coordonner la publication de documents en formats accessibles ou sur supports de substitution.

Mesures à prendre :
Améliorations apportées sur une base continue :

- La grosseur de la police des publications destinées aux personnes âgées a été augmentée à 13 points.
- Tout le matériel de communication de grande diffusion a été traduit dans plusieurs langues, soit entre 16 et 21 langues.
- On a fait la promotion active du numéro ATS dans l'ensemble des médias et des publications.

Calendrier :
Ces améliorations sont faites sur une base continue.

Engagement :
Le ministère assurera l'accessibilité des personnes handicapées aux lieux où se déroulent des rencontres ou d'autres activités concernant la santé publique.

Mesure à prendre :
Le ministère s'assurera de traiter en temps opportun et de façon efficiente les demandes d'adaptation visant à répondre aux besoins d'accessibilité dans les lieux où se déroulent des rencontres ou autres activités concernant la santé publique.

Calendrier :

Ce processus se fait de façon continue.

Engagement :
Le ministère exige que tout partenaire bénéficiaire de paiements de transfert, comme un hôpital, qui propose ou entreprend un projet d'immobilisations, tel que des rénovations, soit responsable de se conformer aux codes et aux exigences applicables.

Mesure à prendre :
Le ministère avise sur une base régulière les conseils et propriétaires des établissements de santé de leur responsabilité de se conformer aux codes (comme le *Code de prévention des incendies de l'Ontario et le Code du bâtiment de l'Ontario*) et aux exigences applicables. Dans son manuel sur la planification des immobilisations (1996) disponible au grand public, le ministère précise que le conseil ou le propriétaire de l'établissement de santé est entre autres tenu de veiller à la conformité de la conception et de l'adjudication de chaque projet d'immobilisations aux lignes directrices, exigences réglementaires, normes et politiques ministérielles. En outre, dans sa correspondance standard avec un établissement de santé à l'appui de l'adjudication d'un projet d'immobilisations, le ministère précise qu'il incombe à l'établissement de santé et à ses agents d'assurer la conformité à toutes les exigences et dispositions réglementaires, y compris celles du commissaire des incendies de l'Ontario.

Calendrier :
Ce processus se fait de façon continue. La conception d'un établissement de santé doit tenir compte des questions de santé, de sécurité et d'accessibilité pour être conforme aux codes et aux exigences applicables.

Pratiques

Engagement :
Le ministère continuera à procéder à des adaptations en matière d'emploi pour les employés, conformément à l'orientation du gouvernement en la matière. Il offrira également des arrangements dans le but de faciliter le retour au travail des employés handicapés.

Mesure à prendre :
Le ministère répondra aux besoins en matière d'accessibilité de ses employés conformément au Code des droits de la personne dans la mesure où ces besoins sont de nature professionnelle.

Calendrier :
Il s'agit d'un processus qui se fait de façon continue.

Engagement :
Le ministère tiendra compte de toute conséquence possible de la LPHO sur les processus de recrutement et de prestation de ses services. Il éliminera tout obstacle repéré qui pourrait défavoriser les personnes handicapées qui postulent un emploi au sein du ministère ou qui sont à son service.

Mesure à prendre :
On procédera à des études plus approfondies en ce qui a trait aux répercussions de la LPHO sur le recrutement ainsi qu'au remaniement des fonctions de dotation en personnel de la Direction des ressources humaines. Ces questions devront être examinées plus à fond en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles normes et obligations redditionnelles en 2004-2005.

Calendrier :
L'examen est en cours et sera terminé d'ici la fin de l'exercice 2004-2005.

Engagement :
Le ministère étudiera la façon dont sont offerts ses services d'adaptation en matière d'emploi. On se fondera sur les résultats de cette étude pour améliorer la prestation de ces services.

Mesure à prendre :
Il s'agit d'un processus continu. L'examen des services d'adaptation en matière d'emploi est en cours.

Calendrier :
L'examen sera terminé d'ici la fin de l'exercice 2004-2005.

Engagement :

En collaboration avec les comités mixtes de santé et de sécurité, le ministère réglera tout problème lié au respect de la loi et répondra à toute demande d'adaptation liée à ses locaux en temps opportun et de manière efficiente.

Mesure à prendre :
Les nouvelles exigences relatives aux installations du gouvernement devraient être rendues publiques en 2004 ou au début de 2005.

Calendrier :
Ce processus se fait de façon continue.

Engagement :
Le ministère continuera de fournir à tous les gestionnaires en poste ainsi qu'aux nouveaux gestionnaires une formation en ligne sur les questions d'accessibilité relevant de la LPHO.

Mesure à prendre :
La formation en ligne est disponible, et les gestionnaires ont été informés des exigences en la matière. La formation en ligne continuera d'être disponible pour les gestionnaires nouvellement embauchés.

Calendrier :
Tous les gestionnaires en poste et nouvellement embauchés recevront une formation d'ici la fin de l'exercice 2004-2005.

HAUT

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 1 800 268-1154 (à Toronto, 416 314-5518)

Numéro ATS : 1 800 387-5559

Courriel : infoline@moh.gov.on.ca

Site Web du ministère : http://www.health.gov.on.ca

Site Web de l'Ontario sur la santé des particuliers : www.SanteOntario.com.

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1710-4130

This document is available in English

▲ HAUT

| retour à l'index des publications |

| site principal | commentaires | recherche | plan du site | english |
| accueil | publications | liens santé | annuaire téléphonique |

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

© 2004, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario | Dernière modification : 09/30/2004 10:02:33